

COMPTE RENDU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 26 JANVIER 2023

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	THOMAS François	BERNAY Marie-Hélène
GODET Pascal	CAYET Laurette	RAULT Annie
PICOUAYS Jacqueline	LUCAS Dominique	MAILLARD Rémi
GUDEMARD Bruno	LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc
LEMAITRE Fabrice	BRIAND Marie	GUILLEMOT Jean-Claude
AMBROISE Fabienne		

Absents Excusés : Monsieur Didier YVART, Madame LEMONNIER Rosanna, Madame MENARD Vanessa pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne, Madame BOTREL Marie-Claire pouvoir à Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude, Monsieur PELHATRE pouvoir à Madame PICOUAYS Jacqueline, Madame KERJEAN Nathalie.

Secrétaire de séance : Madame BRIAND Marie

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

AFFAIRES GENERALES

Dinan Agglomération : rapport d'activités et de développement durable 2021

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2021 de Dinan Agglomération consultable en mairie.

Plan Communal de Sauvegarde

Le conseil municipal prend acte et autorise le Maire à signer et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

Référent : Paris Terre de Jeux 2024

Le conseil municipal décide d'adhérer à Paris Terre de Jeux 2024, désigne Monsieur LUCAS Dominique référent et autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

URBANISME ET TRAVAUX

Acquisition de la route à Bourillet

Le conseil municipal :

- Autorise le maire à engager une discussion avec le propriétaire ou futur propriétaire en vue de procéder à une rétrocession de la partie chemin d'accès situé sur les parcelles Section : C 1771, 1769, 987, 1767, 1766, 1580, 661
- Approuve le principe de rétrocession.
- Permet la réalisation d'un bornage et autorise à mandater le notaire en charge de la vente pour réaliser la rétrocession dans le domaine public communal de cette route d'accès.

- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Eclairage terrain de foot du Bourg et demande subvention

Le conseil municipal :

- Décide solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport Sport dans le cadre du plan 5000 Terrains de sport – année 2023 volet Régional / Territorial pour un montant de 116 832 €
- Valide le plan de financement

DESCRIPTIF	Dépenses	Recettes		Taux de subvention
2 terrains de football entraînement + classement E5 Bourg	146 040 €	Agence Nationale du Sport	116 832 €	80%
		Autofinancement	29 208 €	20%
TOTAL	146 040 €		146 040 €	100 %

- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Parcelle A 837 à la Férolais

Le conseil municipal décide de proposer à la vente la partie située après les réseaux : parcelle A837.

Parcelle rue des Saules AH 182

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter et à conventionner avec l'Etablissement Public Foncier pour se porter acquéreur au nom de la municipalité de la parcelle AH182 située en centre bourg et dans une zone identifiée dans l'étude urbaine comme étant à densifier. Une estimation de la valeur de la parcelle auprès des services de l'Etat ou d'un notaire devra être réalisée. Il autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Rattachement des parcelles pour le sursis à statuer secteur Renaudais et périmètre de l'étude urbaine.

Le conseil municipal rattache les parcelles du périmètre de l'étude urbaine aux délibérations 7-2022-77 et 8-2022-8.

FINANCES

Extension et Réhabilitation de la Mairie : toiture de la salle Montgailhard

Le conseil municipal accepte l'avenant 2 d'un montant de 12260.50 € HT pour changer la couverture de la Salle Montgailhard

INFORMATIONS

Salon des artistes

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON